

COMMUNE DE GLETTERENS

PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL / REVISION

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Ech 1/5000

GLETT 22.03

URBASOL SA

ROUTE JO-SIFFERT 4

1762 GIVISIEZ

DATE: AVRIL 2021



ENQUETE PUBLIQUE
COMPLEMENTAIRE

DOCUMENT TRANSITOIRE

illustrant les conditions d'approbation de la DIME

ZONES D'AFFECTATION

Zones à bâtir

- ZCV ZONE DE CENTRE VILLAGE
- ZRMD I ZONE RESIDENTIELLE A MOYENNE DENSITE I
- ZRFD I ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE I
- ZRFD II ZONE RESIDENTIELLE A FAIBLE DENSITE II
- ZC ZONE DE CARAVANING
- ZPP ZONE DE PORT ET PLAGE
- ZACT ZONE D'ACTIVITES
- ZSVL ZONE SPECIALE VILLAGE LACUSTRE
- ZIG ZONE D'INTERET GENERAL

Zone agricole

- ZA ZONE AGRICOLE

Zones de protection

- ERN ZONE DE LA RESERVE NATURELLE

Autre zone

- AF AIRE FORESTIERE

ELEMENTS SUPERPOSES

Secteurs superposés

- PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PAC)
- CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER INDICATIF
- CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER FAIBLE
- CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER MOYEN
- CARTE DES DANGERS NATURELS "Plateau fribourgeois CDN 2014" - SECTEUR DE DANGER ELEVE
- SECTEURS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Les dispositions de l'article 14 du RCU « prescriptions particulières relatives aux cours d'eau » du règlement communal d'urbanisme sont applicables.

- ESPACE RESERVE AUX COURS D'EAU

Périmètres superposés

- PLAN D'AMENAGEMENT DE DETAIL APPROUVE
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DE PROTECTION ARCHEOLOGIQUE
- PERIMETRE DE RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE A DISTANCE
- PERIMETRE DE PROTECTION ISOS " Inventaire du site construit à protéger - Catégorie 2
- PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS DE BATIMENTS PROTEGES

Eléments protégés superposés

- ARBRE - BOISEMENT HORS FORET
- VERGER - BOISEMENT HORS FORET
- HAIE / SURFACE BOISEE - BOISEMENT HORS FORET
- COURS D'EAU / LAC
- IMMEUBLES PROTEGES - CATEGORIES 1/2/3

Autres éléments superposés

- CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE
- BATIMENTS EXISTANTS NON SOUMIS A L'IBUS
- SITES POLLUES

INFORMATIONS INDICATIVES

- COURS D'EAU SOUS TUYAUX (Tracé incertain)
- COURS D'EAU (Tracé historique)
- PERIMETRE COMMUNAL

LES COTATIONS DE LA ZONE A BATIR NE SONT PAS MENTIONNEES SUR LE PAZ.
LES DONNEES NUMERIQUES SONT DISPONIBLES A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GLETTERENS
OU AU BUREAU URBASOL SA, mail:info@urbasol.ch

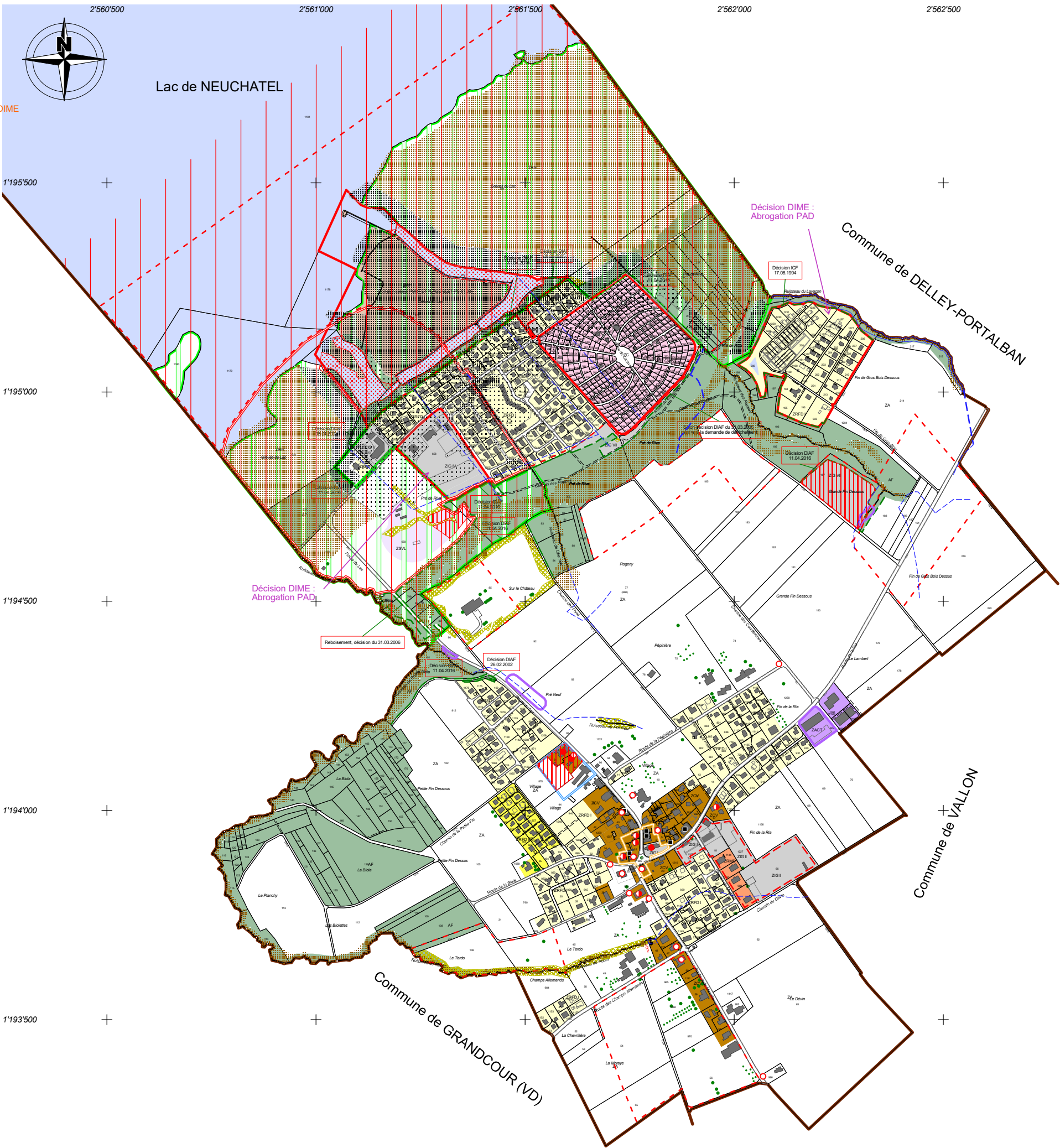
Mis à l'enquête publique par publication dans les feuilles officielles (FO) n° 15, du 16 avril 2021

Adopté par le Conseil communal de la commune de Gletterens, le

La Secrétaire : Le Syndic :

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le

Le Conseiller d'Etat, Directeur :



Estavayer-le-Lac, septembre 2018
N° Aut. 013/15.01.01/00X
PILLONEL - GINER
Ingénieurs en génie rural et géomètres
1470 Estavayer-le-Lac

© Etat de Fribourg